



Municipalité du Canton de Low
4A, chemin d'Amour
Canton de Low (Québec) J0X 2C0

Tél. : 819 422-3528
Télec. : 819 422-3796
www.lowquebec.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

Second projet de règlement numéro 2026-OXX - Règlement pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 02-93 « Règlement de zonage » – Normes relatives au plan de zonage de façon à incorporer la délimitation des îles se trouvant sur la rivière Gatineau

Le Conseil municipal de la Municipalité du canton de Low a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026, le second projet de règlement numéro 2026-OXX, intitulé : « **Règlement pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 02-93 "Règlement de zonage" – Normes relatives au plan de zonage de façon à incorporer la délimitation des îles se trouvant sur la rivière Gatineau** »

Objet du second projet de règlement

Le second projet de règlement a pour objet de modifier le plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 02-93 afin d'y incorporer la délimitation des îles situées dans la rivière Gatineau, conformément au plan joint au règlement.

Les dispositions du second projet de règlement qui peuvent faire l'objet d'une demande sont celles visant :

- Article 4 - Conditions de mise en valeur, normes de lots, hauteur, rive et déboisement
- Article 5 - Création et délimitation des zones RFLUV-403, RFLUV-405 et RUR-530
- Article 6 - Ajout des usages H1, C4 et F1 dans les trois nouvelles zones

Une copie du second projet de règlement peut être consultée gratuitement au bureau municipal situé au 4A, chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 pendant les heures normales de bureau ou sur le site Internet de la Municipalité <https://www.lowquebec.ca/fr/municipalite/vie-municipale/reglements-municipaux/>. Le second projet de règlement peut également être obtenu sur demande auprès de la Directrice générale et Greffière-trésorière.

Droit de faire une demande

Les personnes intéressées des zones ou secteurs de zone visés peuvent demander que les dispositions du second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

La demande doit :

1. indiquer clairement la disposition visée ainsi que la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
2. être signée par le nombre requis de personnes intéressées de la zone ou du secteur de zone concerné;
3. être reçue par la municipalité au plus tard le 30 septembre 2026 suivant la publication du présent avis.

Une demande peut être déposée ou transmise au bureau municipal situé au 4A, chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0, durant les heures normales de bureau, ou par courriel à l'adresse suivante : direction@lowquebec.ca.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, une demande doit être signée par :

- au moins 12 personnes intéressées de la zone ou du secteur de zone concerné, lorsque le nombre de personnes intéressées dans cette zone ou ce secteur est supérieur à 21;
- la majorité des personnes intéressées, lorsque leur nombre est de 21 ou moins.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées, le nombre de signatures requis ainsi que les zones ou secteurs de zone visés peuvent être obtenus auprès du greffier ou greffier-trésorier, au 4A, chemin d'Amour, Low, par téléphone au 819 422-3528 ou par courriel à direction@lowquebec.ca.

Une personne morale peut exercer son droit de signer une demande par l'entremise d'une personne autorisée à cette fin, conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Absence de demande

Les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Les dispositions ayant fait l'objet d'une demande valide seront soumises à la procédure d'approbation référendaire prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

FAIT à Low, ce dix-septième jour du mois de septembre 2026.



Myrian Nadon
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné _____, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits désignés par le Conseil municipal, à Low ce ____^e jour du mois de _____ 2025. En foi de quoi je signe le présent certificat.

Signature

Date